

## **L’Affaire Mathilde Frigard - Sidonie Mertens (1867)**

### **Une retentissante affaire criminelle en forêt de Fontainebleau**

par Isabelle Rambaud, conservatrice générale honoraire du patrimoine

*Article réalisé à la suite des conférences données aux Archives départementales de Seine-et-Marne en 2009 et 2010 ; mis à jour en décembre 2025.*

Le procès qui agite Melun, Fontainebleau et toute la presse nationale durant l’été 1867 met en scène deux femmes, d’une trentaine d’années, l’une criminelle, l’autre victime. Mais au-delà, ce fait divers assez banal révèle bien autre chose que du sordide : les mœurs de l’époque, le rôle des femmes à la fin du Second Empire et par le contexte et les rebondissements de l’affaire toute une société, puis au fil du temps le regard qu’on porte sur elle.

Ces jeunes femmes sont en effet toutes les deux mariées mais très libres de leurs mouvements. Etrangères à la Seine-et-Marne, ce sont des provinciales débarquées récemment à Paris : peu de temps auparavant, elles sont allées visiter l’Exposition Universelle ouverte le 1<sup>er</sup> avril 1867 au Champ de Mars, elles vont au restaurant. Un mois plus tard, elles viennent en forêt de Fontainebleau pour une promenade. C’est là que se déroule la tragédie.

Le dossier du procès qui, dès les mois suivants, se tient à Melun du fait de la localisation du meurtre, est conservé aux Archives départementales de Seine-et-Marne<sup>1</sup>. Il fournit l’occasion, étant donné ses très nombreuses et minutieuses pièces, de mieux en connaître les acteurs, leur environnement et le déroulement de la procédure. Il permet d’évoquer également le goût pour le sensationnel qui s’empare du tourisme, y compris criminel.

L’affaire a par ailleurs donné lieu à de multiples prolongements :

- **Des articles et chroniques détaillées dans la presse française** (*L’Abeille de Fontainebleau, Le Figaro, Le Petit Journal, La Petite presse, Le Pays, Le Journal des débats politiques et littéraires, La Liberté, Le Constitutionnel, Le Temps, L’Illustration, La Vie parisienne...)* et **étrangère** (*Hull Advertiser and Exchange Gazette, Southern Reporter, Hampshire Advertiser, The Spectator, London daily news...*)<sup>2</sup>)

<sup>1</sup> Arch. dép. Seine-et-Marne UP 51639 et 51640. Les photographies évoquées au procès ne figurent pas dans ces dossiers.

<sup>2</sup> <https://www.geriwalton.com/fontainebleau-forest-murder/>

- **Une plainte en 27 couplets** parue dans *La Vie parisienne* du 7 septembre 1867 :

*Ecoutez, femmes du monde  
Et du demi-monde  
L'épouvantable récit  
Du crime le plus immonde  
Que l'infendale Frigard  
Vient de commettre à Franchard....*

*Si vous tenez à la vie,  
Mesdames il ne faut jamais  
Aller courir les forêts  
Avec votre meilleure amie,  
Sans quoi vous auriez l'remords  
D'êtr' la caus' de votre mort.*

- **Une patrimonialisation des lieux** dès 1867 : une roche est gravée en forêt à l'endroit du meurtre, avec une croix et la date de la mort de Sidonie Mertens, un panneau indicateur est planté sur un tronc, « la Roche Mertens »)



© I. Rambaud

- **Un guide de promenade « thématique »** intitulé *Excursion à la Fosse à Rateau où fut assassinée Marguerite-Sidonie Mertens par la femme Frigard, le 8 mai 1867*<sup>3</sup> et vendu sur les lieux du crime où, à côté de la roche, se trouve un arbre au tronc mutilé car « pendant plusieurs mois des milliers de touristes ont voulu emporter un petit morceau, en souvenir de leur excursion »<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Vendu 50 centimes, Fontainebleau, Typographie et lithographie Ernest Bourges, 1867, 15 pages, BNF 8° LK7, 13842

<sup>4</sup> Paul Domet, *Histoire de la forêt de Fontainebleau*, 1873

- **Un récit très documenté** et au plus près de la réalité, « *La Femme à l'ombrelle* » publié en 1930 par Pierre Bouchardon chez Albin Michel (l'auteur a été procureur général à la cour d'appel de Paris et juge pour les procès Pétain, Laval, Brasillach et Mata Hari).
- **Un film** produit par Claude Barma pour « En votre âme et conscience », émission conçue par Pierre Desgraupes et Pierre Dumayet, avec Maria Casarès dans le rôle de l'inculpée (7 juin 1966). Le scénario, très fidèle aux pièces du procès, est réalisé par Marcel Cravenne<sup>5</sup>. L'article paru dans *Le Monde*, deux jours après, sous la plume de Jacques Siclier (9 juin 1966) « La mort de Sidonie Mertens » évoque le « récital Maria Casarès »<sup>6</sup>.
- **Un article scientifique** de Nathalie Richard et Jacqueline Carroy, « Mathilde Frigard, femme savante et criminelle ; lorsque l'histoire des sciences croise celle des faits divers » dans *Les femmes dans les sciences de l'homme (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle), Inspiratrices, collaboratrices ou créatrices*, Paris, Séli Arslan, 2005, p. 301-316.
- **Une évocation** dans l'article d'Isabelle Rambaud « *La forêt de Fontainebleau, côté obscur* »<sup>7</sup> paru en 2007.
- **Un livre** paru en 2021 : Myriam Tsikounas, *Le Monde de Mathilde, femme savante et criminelle*, Georg, 2021, 287 p.
- **Un film** réalisé en 2021 par Pauline Verdu et Patrick Schmitt pour Planète+Crime « *La femme à l'ombrelle* », et diffusé dans la série « Des crimes presque parfaits ».

---

<sup>5</sup> INA, plateforme internet Madelen : <https://madelen.ina.fr/programme/la-mort-de-sidonie-mertens> (1h40)

<sup>6</sup> [https://www.lemonde.fr/archives/article/1966/06/09/la-mort-de-sidonie-mertens\\_2675900\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1966/06/09/la-mort-de-sidonie-mertens_2675900_1819218.html)

<sup>7</sup> *Fontainebleau, son château et sa forêt, L'Invention du tourisme, 1820-1939*, sous la direction d'Annick Notter RMN, 2007, p. 60-62. L'auteur a également donné une conférence aux Archives départementales le 8 décembre 2009 et à la médiathèque de Meaux, le 19 janvier 2010.

## La découverte du crime

Le 11 mai 1867, un cocher remarque une « femme à l'ombrelle », allongée dans l'herbe, qui semble dormir au canton de la Tête-à-l'Ane, près de Franchard, lieu réputé de la forêt de Fontainebleau.

Le journal local, *L'Abeille de Fontainebleau*, développe à cette occasion une déclaration totalement incongrue en défense de la forêt de Fontainebleau et (très accessoirement) de la victime : « Sa figure était totalement méconnaissable, couverte qu'elle était d'un masque de ces insectes qui, dans les temps de chaleurs, se développent sur les cadavres en décomposition.

Ces insectes, de l'espèce de ceux qui sont recherchés par les paisibles pêcheurs à la ligne, ont été très improprement qualifiés dans les journaux de Paris [*Le Figaro* en particulier] de *carnassiers*. Cette qualification aussi fâcheuse qu'erronée a fait croire à nombre d'étrangers que notre belle forêt était fréquentée par les loups et les ours tandis qu'elle est peuplée de cerfs et de biches parfaitement inoffensifs et qui en font le charme ».

On sent, derrière cette allusion acrobatique et d'assez mauvais goût, la rancœur du pigiste de province qui défend son domaine contre les ignorants de la capitale.

Deux jours plus tard, le 13 mai, ce même cocher, intrigué de revoir la même silhouette au même endroit, s'approche et découvre avec horreur qu'il s'agit du cadavre d'une femme.

Aussitôt le crime révélé, l'enquête est déclenchée et confiée au commissaire de police qui se rend sur place avec le procureur impérial et M. Bouilly, juge d'instruction.

Le lendemain, il est procédé à l'autopsie du cadavre et conclu à l'absence de poison.

Le 23 mai, un nouvel examen est effectué sur les organes cérébraux après exhumation du cadavre<sup>8</sup>.

Le même jour, 23 mai, la police procède à l'arrestation de Mathilde Lebouis, « femme Frigard » comme meurtrière de Sidonie Mertens. Elle est emprisonnée à la maison d'arrêt de Fontainebleau.

Les éléments retenus par les journalistes et développés dans l'enquête préalable, nous renseignent sur les deux journées fatales qui précèdent le crime. Elles nous renseignent par la même occasion sur les pratiques d'alors de découverte de la forêt.

<sup>8</sup> Une seconde exhumation aura lieu le 3 juin avec, en plein cimetière de Fontainebleau, autopsie menée par le Dr Bergeron de Paris.

## Les deux journées qui précèdent le crime

Les deux jeunes femmes sont venues de Paris en train par le convoi de six heures trente du soir, le mardi 7 mai 1867, pour une « partie de campagne », « une délicieuse promenade » comme l'écrit Sidonie Mertens à son amant, le matin même du meurtre. Descendues du wagon, elles ont pris l'omnibus qui les conduit à « l'Hôtel de France et d'Angleterre », face au château. Après leur repas, elles ont fait des emplettes en ville jusqu'à neuf heures du soir : affaires de toilette et souvenirs (petite coupe en genévrier).

Le lendemain, 8 mai, toutes deux s'embarquent en voiture, vers sept heures et quart, conduites par le cocher Emile Tampier : elles passent par le fort l'Empereur (Tour Denecourt), la vallée de la Solle, le mont Chauvet, où elles font halte pour voir la Roche qui remue sous la conduite de la femme Noël qui y tient une boutique de souvenirs et de rafraîchissements (25 centimes le verre de sirop de groseille). Elles arrivent enfin à l'Ermitage de Franchard où elles déjeunent (vers dix heures et demi) après avoir renvoyé la voiture (prix de la course : 11 francs). On leur sert des radis, du jambon, du bifteck, des pommes de terre coupées gros et des oranges.

Après ce déjeuner et malgré la grosse chaleur, les deux femmes font appel à un jeune guide de 12 ans, Jules-Théodore Chaumette pour les conduire aux rochers de Franchard. Vers midi trente-cinq, il les ramène à l'Ermitage et y gagne un pourboire de 50 centimes.

Avant de le renvoyer, elles lui demandent leur chemin pour revenir à pied à Fontainebleau en passant par le Bouquet du Roi. On les perd de vue au carrefour de la Croix de Franchard.

Mais seule Mme Frigard est revenue à l'hôtel, y a dîné avant de repartir avec l'omnibus pour prendre le train de 18h14 pour Paris.

## Le procès

Il s'agit d'un procès criminel du ressort de la Cour d'assises de Melun, située à l'époque au Tribunal de la rue des Carmes<sup>9</sup>. La proximité immédiate du théâtre (ancienne chapelle du couvent transformée), le retentissement donné par la presse à l'affaire au point que la foule s'y bouscule, donnent à l'évènement un caractère particulier, à la fois populaire, mondain et... théâtral. Une foule nombreuse se presse aux audiences, « une société choisie, des magistrats,

---

<sup>9</sup> Devenu tribunal administratif, rue du Général De Gaulle. Les locaux actuels datent, pour l'essentiel, d'une reconstruction de 1876.

de hauts fonctionnaires, des dames », l’élite de la société de Melun et de Fontainebleau qui a obtenu des « billets spéciaux ».

Le procès débute le 9 août, soit moins de trois mois après la découverte du cadavre. Il va se dérouler sur six audiences et maintenir le public en haleine du 10 au 22 août avec une chronique judiciaire particulièrement dense.

Le 15 août, il est procédé au renvoi devant la chambre de mise en accusation de la Cour impériale sous la triple prévention d’assassinat de la dame Mertens, de vols et de faux. Le 17 août, Mme Frigard avoue au procureur avoir empoisonné Mme Mertens avec de l’acide prussique (et non l’avoir étouffée).

Elle est condamnée aux travaux forcés à perpétuité et à 100 francs d’amende.

## Les acteurs du procès

### - *Les hommes de justice et de police :*

- A Paris, l’instruction est menée par M. Huet, juge d’instruction assisté par le commissaire de police Charles-Emile Duret (9<sup>e</sup> arr.) et à Melun par Hippolyte Bouilly, juge d’instruction, assisté d’Augustin Vergé, commis-greffier assermenté.
- Le président des assises est le conseiller Pierre-Eugène Dubarle qui y exerce depuis dix ans.
- Le procureur impérial est Georges Onfroy de Bréville qui prononce le réquisitoire.
- Maître Charles-Alexandre Lachaud, (1817-1882)<sup>10</sup> est l’avocat de Madame Frigard. Déjà avocat de Marie Capelle dans l’affaire Lafarge en 1840, il sera par la suite l’avocat de Jean-Baptiste Troppman, mécanicien condamné à mort en 1869 pour le meurtre en Alsace et à Pantin des huit membres de la famille Kinck, puis l’avocat du peintre Gustave Courbet en 1871<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> Myriam Tsikounas, « Les avocats à la cour d’assises », *Histoire par l’image* [en ligne], consulté le 3 août 2020. <http://histoire-image.org/fr/etudes/avocats-cour-assises?i=1184>

Serge Bernstamm, *Un grand avocat d’assises : Charles Lachaud (1818-1882)*, Académie de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. LV, 1963-1964. David Gaultier, *Charles Lachaud, avocat, 1817-1888*, mémoire de maîtrise d’histoire, université Paris IV, 2000.

<sup>11</sup> Lors du procès devant le Conseil de Guerre des membres de la Commune de Paris (7 août 1871), <https://macommunedeparis.com/2016/11/12/gustave-courbet-au-conseil-de-guerre-1-le-rapport-du-gouvernement/>

- *Les experts* : le pharmacien de Fontainebleau, M. Rabotin, le Dr Désiré d'Escalones, le Dr Denys Leblanc et le Dr Bergeron pour les autopsies, M. Pierre-Philippe Delarue, expert en écritures et en faux.
- *Le jury* présidé par M. Claude-Edouard Lebrasseur, propriétaire à Melun
- *Les témoins* :

Quant aux témoins, cocher, garçon d'écurie, serrurier, concierge, agents d'affaires et même la somnambule de Caen, Léonie Françoise ..., tous y passent y compris « M. Dumaine, [gérant de l'Hôtel de France et d'Angleterre]<sup>12</sup>, M. Prat, les employés du restaurant de Franchard, les guides, grands et petits (Jules Chaumette) qui guettent les promeneurs « du plus loin qu'il les voient venir » et jusqu'à Etienne Rimbaut, l'homme à la jambe de bois et chasseur de vipères qui, à la porte du restaurant de Franchard, propose ses services aux promeneurs.

Toute une industrie hôtelière et touristique est concernée.

Mais les plus attendus seront évidemment William Kelly, l'ancien mari de Sidonie Mertens et Paul Lassère, son amant, très affligé.

- *Deux personnages « secondaires » :*
  - le sieur Alphonse ou Raa (de Valenciennes) : souteneur de Sidonie, 30 ans, commissaire négociant en vin à Lille, reste à Paris jusqu'en août 1866 (puis choléra)
  - le sieur Williams (32 à 34 ans), existe-t-il ? Il est présenté par l'accusée comme un étranger rencontré à l'Exposition par Sidonie Mertens. Le voyage à Fontainebleau est engagé parce qu'« il pouvait la réconcilier avec son mari le sieur Kelly et ensuite, parce qu'elle se croyait enceinte et que cet individu lui avait promis de la faire avorter » (dixit Mme Frigard)<sup>13</sup>. Il sert surtout d'alibi à Mathilde Frigard qu'elle accuse du meurtre.

---

<sup>12</sup> Il fut brocardé dans *Le Figaro* pour ses réponses par André Wolff et Henri Rochefort (Pierre Bouchardon, op. cit. p. 171-175).

<sup>13</sup> Cette hypothèse a été balayée par l'autopsie.

- *Les journalistes* : Jérôme Baissas (*La Situation* et *Le Temps*), *Le Figaro*, (14 août 1867), *La Vie parisienne* (7 septembre 1867), *l'Abeille de Fontainebleau*...
- *Le public* : composé surtout de femmes, « qui suit avec une palpitable émotion le cours des débats ». La « société d'élite qui a obtenu la faveur très recherchée de pénétrer dans la salle à l'aide de billets spéciaux ».
- *L'accusée* : **Mathilde-Louise-Alexandrine Lebouis, épouse Frigard** (35 ans), dite « femme Frigard » ou « la bossue » (car elle est légèrement voûtée).

« *A l'audience, l'accusée porte une robe brune d'étoffe ordinaire, un mantelet de soie noire, collant à la taille et ornée d'une modeste passementerie, un chapeau plat avec verroterie noire, entouré d'un bout de lierre [sic] et accompagné d'un voile moucheté de tulle noir* ». (Le Journal de Seine-et-Marne, 17 août 1867)

Mais qui est-elle ?

#### Des origines normandes (1832-1863)

Mathilde Lebouis est née à Sainte-Colombe-la-Campagne (Eure) le 9 octobre 1832<sup>14</sup>. Son père, Alexandre Lebouis, né à Honfleur le 6 août 1807<sup>15</sup>, a été médecin. Il aurait même été officier de santé du pacha d'Egypte. Il est décédé depuis quatre ans à l'époque des faits<sup>16</sup>.

Cependant, au cours du procès, Mathilde Frigard dit qu'elle est « *fille de Corse* », « *Il verra ce que c'est que la fille d'un Corse* », tirade qui peut être mise sur le compte d'une affabulation familiale, ajoutant une ambiance de vendetta à son histoire personnelle<sup>17</sup>.

Elle-même se marie à Emanville (Eure) le 11 février 1852<sup>18</sup> à l'âge de 19 ans et demi avec Alexandre Frigard, commis marchand âgé de 41 ans. Celui-ci, né à Louviers en 1810<sup>19</sup>, est

<sup>14</sup> Arch. dép. Eure, 7Mi 3588, aujourd'hui Sainte-Colombe-la-Commanderie.

<sup>15</sup> Arch. dép. Calvados, état civil d'Honfleur, acte n° 144 du 6 août 1807. La déclaration est faite au nom d'« Alexandre Le Bouy » par son père, Louis Le Bouy, commis de négociant qui habite avec son épouse Marine Catherine Duval au carrefour Saint-Léonard.

<sup>16</sup> Il est mort à Emanville (Eure) le 30 mai 1863, acte n° 12. Il est indiqué dans l'acte de décès qu'Alexandre Le Bouy s'était marié au Neubourg (Eure) le 30 mai 1831 (acte n°6, vue 240). A cette date, il épouse Adélaïde Victorine Enoult qui a dix-sept ans et demi. Lui-même a alors 23 ans et 9 mois et est déclaré docteur en médecine, habitant Sainte-Colombe. Les témoignages seront nombreux au procès pour attester de sa générosité envers ses patients.

<sup>17</sup> Elle a également un frère, Gustave.

domicilié à Caen, 34 rue des Quais. Il y devient marchand de soie. De fait, sa jeune épouse voyage pour suivre les affaires de sa filature de soie à Bourg-Argental (Loire).

Ils ont deux enfants, Marie et Paul, de 9 et 5 ans au moment du procès.

### Piété, magnétisme et fouilles archéologiques (1863)

Il est signalé au cours du procès la grande piété de Mathilde Frigard qui va à la messe tous les jours mais c'est surtout l'affaire du château de Crèvecœur-en-Auge (Calvados)<sup>20</sup> qui la met en lumière en 1863-64.

Ce château, occupé par les Anglais dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle et devenu propriété des Montmorency fait l'objet de fouilles dès 1816. Celles-ci s'intensifient avec la famille Lemasquier, une parente faisant appel à Alexis, un « fameux » somnambule qui lui déclare : « *Je vois des armes, des poignards, une poignée d'épée, des étoffes précieuses, des vases de métal brillant... des bijoux de femmes, de l'or, beaucoup d'or* »<sup>21</sup>. Après lui, se succèderont trois autres interventions de chercheurs et apprentis chercheurs, jusqu'en 1857. Des bagues, des pièces sont trouvées, ce qui attise l'intérêt mais pas le grand trésor supposé abandonné par les Anglais pendant la guerre de Cent Ans.

Quand Mathilde Frigard se présente à son tour, elle fait bonne impression : mère et épouse irréprochable, commerçante de grande piété, elle épaulé un mari de vingt-deux ans plus âgé, jugé timide et taciturne. Gustave Lemasquier l'invite à Caen pour des séances de magnétisme (1863), puis pour des fouilles sur place (convention du 3 février 1864) afin de trouver le fameux trésor.

Elle-même fait appel à deux somnambules, Léonie Françoise, d'Argancy (près Bayeux) puis Mme Thiébaut qui interviennent sur place.

On creuse à la lueur des flambeaux, de grandes excavations sont pratiquées... pour une dépense de 12 000 F. Une deuxième convention est conclue le 13 mars 1864 pour prolonger les travaux et les intérêts qu'en retirerait Mathilde Frigard (1/5<sup>e</sup> des trouvailles). Cependant

<sup>18</sup> Arch. dép. Eure, état civil d'Emanville, acte n°8. Un contrat de mariage a été dressé chez M<sup>o</sup> Lepage, notaire à Emanville le même jour.

<sup>19</sup> Arch. dép. Eure, état civil de Louviers, acte n°121. Le père d'Alexandre Frigard est marchand tanneur. Il a 38 ans et est également originaire de Louviers. Son épouse Marie-Anne Duval a 33 ans et est originaire d'Honfleur.

<sup>20</sup> Aujourd'hui musée Schlumberger consacré au pétrole.

<sup>21</sup> Jérôme Baïssas, *Les Trésors du château de Crèvecœur : épisode de l'affaire Frigard*, Paris, A. de Vresse, 1868, 141 p. ; réédité en fac-similé en 1992, Paris, Res. Universis.

Pierre-Jean Pénault, *Le Trésor de Crèvecœur [-en-Auge, Calvados]*, Le Pays d'Auge, 1995, n°81, p. 37-39

les fouilles s'arrêtent en raison d'une autre affaire où Mathilde Frigard se démène (août 1864) et parce que la famille s'impatiente. Elle fera d'ailleurs un procès à Mme Frigard pour remise en état du domaine, procès qu'elle perdra le 16 août 1865<sup>22</sup>.

### L'affaire de la Vierge à la colombe (1864)

Le père (décédé) de Mathilde Frigard apparaît en effet au cours du procès comme lui ayant donné une statue en marbre de la Vierge à l'enfant tenant une colombe. Cette statue lui aurait été donnée par un malade (provenant d'un château de Navarre ?). Son attribution à Michel-Ange préoccupe Mathilde Frigard et elle fait encore intervenir Léonie Françoise, sa somnambule, pour qu'elle le lui « confirme ».

Désireuse de la monnayer, elle fait placer la statue au grand Casino de Trouville puis chez le duc de Morny pour la vendre. Elle fait également exposer des photos chez les marchands d'estampes de Caen.

Finalement, elle la propose à la vente (150 000 F) au musée de Kensington (Victoria and Albert hall Museum) et la livre elle-même en Angleterre (le 27 août 1864).

Acculée par les difficultés financières, elle demande une réponse pour novembre. Dans l'intervalle, le crime ayant eu lieu, toute la procédure s'arrête.

Le prêt sera de fait prolongé jusqu'en 1903. A cette date, le frère de Mathilde Frigard, Gustave Lebouis, cherche à la vendre pour 5000 livres. Le musée refuse et lui retourne la statue en septembre 1903 (39 rue Ambroise Fleury à Rouen)<sup>23</sup>.

### Des affaires perturbées, un couple en difficultés

Si Mathilde Frigard cherche à vendre un objet de prix, c'est qu'elle se trouve en difficulté. Sa correspondance montre qu'elle vient à Paris dès mars 1863 et qu'elle y séjourne à des

---

<sup>22</sup> M. Frigard perd son procès le 16 août 1865, Jérôme Baïssas, *op. cit.* Cette année-là, les pièces en ivoire d'un jeu d'échecs seront trouvées à l'occasion de nouvelles fouilles, Jean-François Goret et François Poplin, « Trois pièces d'échecs en ivoire de morse découvertes au château de Crèvecœur-en-Auge (Calvados) », *Archéologie médiévale* [En ligne], 38 | 2008, mis en ligne le 24 avril 2019, consulté le 31 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/archeomed/21045> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/archeomed.21045>

<sup>23</sup> Echange épistolaire avec M. Paul Williamson, directeur des collections du musée (juillet 2006).

adresses différentes, sept fois en deux ans (1863-1864)<sup>24</sup>. La faillite de l'époux est cependant déclarée à Caen, le 3 octobre 1865<sup>25</sup>.

Au final, Mathilde Frigard poursuit sa vie à Paris comme marchande de comestibles au n°34 rue Montholon (9<sup>e</sup> arr.). Espère-t-elle réellement y faire fortune, trouver une bonne occasion ? Les deux peut-être ?

### Des relations mère-fille désastreuses

Ces questions se croisent avec celles des relations qu'elle entretient avec sa mère, dite « Veuve Lebouis » et qui d'après la correspondance présentée au procès sont très dégradées.

Sollicitée en 1866 par Mathilde, sa mère lui répond le 6 septembre 1866 qu'elle lui fera un prêt à rembourser mais elle en profite pour la tancer : « *Quant aux excuses que tu veux bien te donner, rentre en toi-même, souviens-toi de tous les moyens que tu avais de gagner de l'argent, je ne te demande que cela et compare la dépense avec les ressources, cela seul te jugera... Tu prends un prétexte pour ne pas m'écrire plus souvent qui n'en est pas un. Il n'est pas vrai que j'aime mieux ne pas entendre parler de toi que d'avoir de mauvaises nouvelles. Lorsqu'on a de la famille et que l'on a du cœur, c'est pour partager les peines comme le bonheur tous ensemble et il est moins dur pour une mère d'avoir la confiance de ses enfans que leur indifférence* ».

Au printemps de l'année suivante, la mère de Mathilde écrit à son gendre, le « bon Frigard »<sup>26</sup> car il lui a demandé d'intervenir auprès de son frère, toujours pour des questions d'argent. Elle en vient très vite au sujet principal, sa fille : « *Je crains beaucoup que cette nouvelle industrie ne réussisse pas dans les mains de Mathilde, on buvait le vin trop facilement et à plein verres chez vous et quand la cave sera pleine, ne se croira-t-on point le droit de boire un verre de vin duquel vous savez aussi bien que moi qu'un verre en entraîne un autre. Une chose dont il faut bien se pénétrer, c'est que la marchandise est pour être vendue et non pour être mangée, que l'on soit pâtissier, confiseur ou marchand de vins. Il faut si l'on veut payer ses fournisseurs vendre sa marchandise et non pas la manger ou la boire. Ne vous fâchez pas Frigard, de l'observation que je vous soumets, c'est un conseil que je vous donne dans le cas où Mathilde viendrait à gérer ce fonds de marchand de vins... ».*

<sup>24</sup> Elle habite successivement 10 rue de Beaujolais (1<sup>er</sup> arr.), 4 rue d'Amsterdam (8<sup>e</sup> arr.), 28 rue Saint-Lazare (9<sup>e</sup> arr.), 50 bd Péreire (Batignolles, 17<sup>e</sup> arr.), 16 rue Montcey (9<sup>e</sup> arr.) puis dans des hôtels meublés, 28 rue Tronchet (9<sup>e</sup> arr.) et 30 rue Louis-le-Grand (2<sup>e</sup> arr.).

<sup>25</sup> Pierre Bouchardon, *op.cit.* p. 50.

<sup>26</sup> Arch. dép. Seine-et-Marne, dossier du procès, lettre du 21 avril 1867.

Elle ajoute, à l'usage de son gendre que la lecture d'une récente lettre de sa fille lui inspire les plus grandes réserves : « ... ou il existe un grand fond de méchanceté ou bien elle est folle et alors comment fonder quelque chose de stable dans les mains d'une personne qui a de tels sentiments pour une mère qui a tout fait pour elle... ». Elle fait recopier cette lettre de sa fille pour l'envoyer à son gendre et la joindre à la sienne. La tonalité de cette lettre de Mathilde est amère et violente, les mots définitifs : « Bonne mère, je réponds à ta lettre et d'abord je te remercie, une fois de plus de tes sentiments bien connus pour moi. Demander conseil, oui certes, on est bien heureux de pouvoir demander avis et conseils à sa famille quand cette famille comprend et pratique le devoir qui ne coute rien, de soutenir le courage des siens, mais on ne peut rien demander quand on sait d'avance que les meilleures intentions seront dénigrées, retournées, décriées, incriminées avec une haine froide et profonde. Tu as bien tort mais je ne t'en veux pas ; ce n'est pas ta faute. Tu espérais que je te ferais honneur et glorieux par une position élevée dans le commerce ; mais comme au lieu d'être riches, nous avons été très malheureux, je ne suis pas bonne à jeter aux chiens. Ainsi, un exemple de plus de cette haine qui t'aveugle : j'ai été engloutir de l'argent dans l'hôtel ; mensonge infâme, puisque j'ai une indemnité à recevoir... Je ne t'explique cela que pour te montrer une fois de plus que le sentiment jaloux et haineux que tu me portes l'emporte en toutes circonstances sur la plus simple justice ».

Huit jours après la mère de Mathilde écrit à nouveau à son gendre pour lui relater l'échec de son intervention auprès de son frère mais surtout pour donner à nouveau ses conseils : « Je vous assure que je suis bien chagrine de vous savoir dans une aussi triste position mais moi je ne m'entêterais pas à poursuivre une position que je ne pourrais pas atteindre. Je travaillerais pour tacher de gagner mon pain si j'étais à la place de Mathilde. Elle est capable d'être caissière si elle veut... »<sup>27</sup>.

On se doute que ces échanges ont pesé au tribunal pour caractériser un peu plus la meurtrière. Pour autant, la mère et la fille semblaient réconciliées au moment du procès et la mère était présente aux audiences.

---

<sup>27</sup> Lettre écrite du Neubourg, le 26 avril 1867.

- *la victime : Sidonie-Marguerite Dussart (31 ans), épouse Mertens, est une très jeune veuve, d'origine belge, une « beauté flamande »<sup>28</sup> qui aime les bijoux, les toilettes et les hommages. Son époux, Emile-Jean-Marie Mertens, « négociant expéditeur »<sup>29</sup>, est mort à Boulogne-sur-Mer à l'âge de 34 ans, le 21 janvier 1861<sup>30</sup>. Elle a alors 25 ans.*

### Une femme sans frontières ?

Après son veuvage, elle se remarie avec un anglais, le sieur Guillaume-Williams Kelly à Boulogne le 5 février 1862, mais les témoignages convergent pour indiquer son libertinage et il la quitte immédiatement. Elle obtient la séparation par jugement du tribunal civil de Bruxelles le 9 novembre de la même année, puis l'exécution de ce même jugement par le tribunal de Boulogne (23 avril 1863). C'est ainsi que libre de ses mouvements, elle arrive à Paris pour y exploiter divers fonds de commerce (hôtels, boutique de passementerie...).

Se faisant aussi appeler Folleville (du nom de sa grand-mère maternelle), elle marque son attachement à la branche maternelle de sa famille. Sa propre mère, Marguerite Dussart, née Folleville, 62 ans, est originaire de Liège et pensionnée de guerre. Devenue veuve d'un premier mariage<sup>31</sup>, elle a épousé en 2<sup>e</sup> noces Jean-François Dussart, père de Sidonie (la victime) et de Laure-Eugénie Dussart, jeune sœur de la victime. Elle habite un temps à Paris avec Sidonie puis en janvier 1867 rejoint Bruxelles (n° 197 rue Blaes).

A l'inverse de la mère de Mathilde Frigard, elle témoigne en faveur de sa fille et en dresse un portrait flatteur : « *ma fille était très jolie et avait beaucoup d'adorateurs, mais je suis convaincue que, malgré les apparences, elle ne donnait ses faveurs à personne* ».

Sidonie a donc à l'époque des faits une mère, une demi-sœur et une jeune sœur en Belgique. Et du côté des hommes, un 2<sup>e</sup> mari Anglais dont elle est séparée, des aventures et bientôt un amant de cœur, Paul Lasserre.

---

<sup>28</sup> Pierre Bouchardon, *op. cit.* p. 21.

<sup>29</sup> Elle l'a épousé le 1<sup>er</sup> octobre 1855, d'après l'inscription de son anneau de mariage, examiné lors de la découverte du corps.

<sup>30</sup> Arch. dép. Pas-de-Calais, 5MiR 160\_52, acte 76, il était originaire d'Anvers et fils de François Henri Mertens, bibliothécaire et habitait à Boulogne, 77 rue de l'Ecu.

<sup>31</sup> Elle a été mariée en premières noces à Jean-Baptiste Hankart. Elle en a eu une fille (Joséphine-Félicie Hankart, veuve Rasquin), demi-sœur de la victime qui habite à Bruxelles

### Petites affaires

En avril 1866, elle achète un commerce de passementerie au 15 rue d'Aboukir (2<sup>e</sup> arrondissement) et fait repeindre les fenêtres du magasin « pour attirer les regards » disent les témoins bien intentionnés.

Elle est expulsée en novembre pour « désordres » et vient habiter au 3 rue de Laval Prolongée (9<sup>e</sup> arrondissement)<sup>32</sup>, un appartement au 5<sup>e</sup> étage (loué par M. Burdet à M. Planche).

Au moment de sa succession<sup>33</sup>, on y trouvera un peu de mobilier et des malles à vêtements ainsi que des bijoux (dont un collier serpent en or d'une valeur de 120 F), des papiers en grand nombre et « 18 bouteilles vides », ce qui pourrait correspondre à l'accusation portée contre Mme Frigard d'avoir fait boire sa victime (qui le décrit dans ses lettres à son amant). Elle a aussi des affaires dans un garde-meuble au 25 rue de la Michodièvre.

En 1865, elle vend aussi un hôtel.

### L'amant de cœur

Paul Lasserre, (32 ans) employé de commerce demeurant 88 rue Lafayette (9<sup>e</sup> arrondissement), a des « *relations intimes avec Madame Mertens* » depuis février 1867. Les quatre lettres qu'il adresse à Sidonie Mertens lors de son voyage en Hollande, précisément au moment de la tragédie, sont conservées dans le dossier d'instruction<sup>34</sup>. Il l'appelle « *bien adorée Marguerite* », « *chère Nini* » et lui déclare sa flamme : « *toi seule que j'aime au monde* » (Utrecht, 7 mai 1867). En retour, elle lui rend la pareille et la veille de la promenade fatale lui envoie une touchante lettre : « *Je ne vis que de ton souvenir, je ne pense qu'à toi* »<sup>35</sup>. Apprenant que son amoureuse est à Fontainebleau avec Mathilde Frigard, l'amant se révolte et la met en garde contre « *cet esprit du mal qui marche à tes côtés cherchant à t'enlacer par tous les moyens, ce démon vomi de l'enfer dont tu subis malgré toi l'influence... Je t'aime mais de l'amour le plus vrai* »<sup>36</sup>.

---

<sup>32</sup> Devenue Rue Condorcet à partir du 10 août 1868.

<sup>33</sup> Arch. Nat. Minutier, étude XXXVIII/1128 ; Inventaire après-décès daté du 13 juin 1867, chez Me Gamard à Paris.

<sup>34</sup> Trois ont été publiées par Pierre Bouchardon avec les 2 lettres de Sidonie., *op. cit.* p. 72-80 (la quatrième d'Amsterdam, datée du 17 mai est restée inédite. Paul Lasserre s'y montre inquiet et espère que « ta prochaine lettre m'apportera quelques paroles bien tendres et bien brûlantes »).

<sup>35</sup> Envoyée sur papier à en-tête de l'Hôtel de France et d'Angleterre (mardi, 11heures du soir, 7 mai).

<sup>36</sup> Lettre de La Haye, le 10 mai 1867. Sidonie Mertens était déjà morte depuis deux jours à cette date.

Vêtements de Sidonie Mertens retrouvés lors de l'enquête :

« *Une robe de mérinos noir avec des festons au bas et une garniture de jais, un jupon rouge, un corset garni d'un feston dans le haut, des gants noirs un peu gâtés par la pluie, des bottines, un éventail composé de lames de bois noir et ayant au milieu un M formé par de petites fleurs et des feuilles* » (Le Journal de Seine-et-Marne, 17 août 1867)

### Le mobile du crime : l'argent

Mathilde Frigard et Sidonie Mertens se rencontrent en février 1867 dans une agence d'affaires. Mme Frigard souhaite en effet acheter un commerce de fruits et légumes et il lui manque 5000 F comptant. Mme Mertens a par ailleurs déposé au Comptoir d'Escompte 7500 F. Mme Frigard obtient un retrait de cette banque à hauteur de 4000 F grâce à un reçu signé *Veuve Emile Mertens* (contrefaçon). Le 22 avril, elle conclue le marché de vente du commerce avec les époux Perrot (acompte de 1500 F). Une somme complémentaire de 3500 F devait être payée le 5 mai, jour de la prise de possession.

Le 3 mai, Mme Frigard achète un revolver chez un armurier. Elle obtient que les vendeurs ajournent l'échéance du solde au 9 mai.

Dans l'intervalle a lieu la sortie à Fontainebleau.

Le 9 mai, Mme Frigard présente au Comptoir d'Escompte un nouveau reçu signé *veuve Emile Mertens* (un faux) pour retirer 3500 F qu'elle verse le lendemain à l'homme d'affaires des époux Perrot.

Ajoutons que d'autres sources de revenus gonflent la bourse de Mathilde Frigard avec son « partenariat » avec Sidonie : « les remises » (générosités) qu'elle touche des amants de passage de son amie.

### Après le procès

Le 24 août, de nouvelles révélations éclatent dans la presse sur la piste du poison et surtout sur la grossesse (réelle celle-là) de Mathilde Frigard, enceinte, dit-elle, de 4 mois. Elle indique avoir été violée par le nommé Williams.

Le 27 décembre 1867, elle accouche en prison « rue du palais à Melun », d'une fille prénommée « Louise-Pauline », cependant déclarée à l'état civil fille du légitime mariage de « Monsieur Alexandre Frigard, marchand de comestibles âgé de 57 ans et de Madame Mathilde Louise Alexandrine Lebouis, sans profession, âgée de 35 ans »<sup>37</sup>.

Le 11 janvier 1868, l'enfant décède, âgée de 15 jours, à l'hôpital de Melun, toujours déclarée fille de « Monsieur Alexandre Frigard, marchand de comestibles âgé de 57 ans et de Madame Mathilde Louise Alexandrine Lebouis, sans profession, âgée de 35 ans »<sup>38</sup>.

Six jours plus tard, Mathilde Frigard est transférée à l'ancienne abbaye d'Auberive (Haute-Marne)<sup>39</sup>.

Le 8 mars 1880, un formulaire de grâce générale est déposé pour Mme Frigard (cour d'appel de Paris). Sa peine est commuée à 10 ans en raison de son état de santé.

Cependant quatre ans plus tard, elle était toujours détenue dans cette abbaye. Le registre des détenues indique à la date du 24 novembre 1884 « sortie ou décès ». Au vu du nombre de condamnées concernées à cette même date, il s'agirait de la sortie de prison<sup>40</sup>. Elle a alors 52 ans.

Puis on perd sa trace<sup>41</sup>.

---

<sup>37</sup> Arch. dép. Seine-et-Marne, acte n° 533, 5 Mi 6064

<sup>38</sup> *Idem*, 5 Mi 6065.

<sup>39</sup> Louise Michel, y sera détenue 20 mois entre décembre 1871 et août 1873 avant sa déportation en Nouvelle Calédonie (1873-1880). Il est donc plus que probable que les deux femmes s'y soient connues.

<sup>40</sup> Arch. dép. Haute-Marne 11Y 2

<sup>41</sup> Dans son livre, publié en 2021, *Le Monde de Mathilde*, Myriam Tsikounas, fait l'hypothèse qu'à la fermeture de l'abbaye d'Auberive, Mathilde Frigard se serait retirée à Puylaurens (Tarn) sous un nom d'emprunt pour rejoindre sa famille puis à Grimaud (Var).

## CONCLUSIONS

### Un monde en pleine transformation

#### *La ville et la campagne*

Le succès remporté dans l'opinion par ce procès est peut-être d'autant plus vif qu'il confronte deux femmes dans un monde en pleine transformation avec pour théâtre Paris et sa banlieue. Objectivement, tous peuvent voir les changements urbains affecter la capitale.

L'Exposition Universelle, que les protagonistes ont visité, a montré pour la première fois, dans une ville en pleine transformation, un ascenseur hydraulique ou la technologie du béton armé. Ce que les frères Goncourt ont désigné dans leur *Journal* comme « le grand monstre des choses ».

Face à ces innovations qui bouleversent le monde, le décor bucolique de la forêt de Fontainebleau rappelle aussi qu'il peut être dangereux et que la ruse ou l'ambition peuvent s'y donner rendez-vous pour tromper l'innocence.

Le crime a lieu « à la campagne » et non en ville, traditionnellement réputée pour ses vices, mais dans une campagne un peu particulière, facile d'accès par le train, la forêt, qui reste au XIX<sup>e</sup> siècle le lieu de tous les dangers.

#### *Une Europe sans frontières*

Avec l'origine des acteurs (Belgique, Angleterre, France, Hollande) et par les déplacements effectués, on voit que les déménagements et la facilité des nouveaux transports créent une mobilité inédite et sans frontières. Le crime de Fontainebleau et le procès de Melun ne se limitent pas à la Seine-et-Marne mais passent par la Normandie, Amsterdam ou Londres.

#### *Des femmes « perdues » ?*

Les deux actrices principales sont considérées par la société comme des déclassées, des originales qui sèment le désordre et portent le danger : faillite du mari, veuvage et séparation, pauvreté, légèreté de mœurs, menace de l'avortement, autant de crises qui pèsent sur leur destin. Pour autant, la force des témoignages et leurs caractères en font des femmes exceptionnelles qui cherchent fortune en agissant alors que les hommes paraissent en retrait,

timides (le mari de Mathilde) ou absents (l'amant de Sidonie). Le contraste sans doute accentué par la volumineuse documentation qui les concerne leur laisse la « part belle ». Par ailleurs, l'attachement de Sidonie Mertens à Mathilde Frigard et leurs journées passées ensemble à Paris et Fontainebleau, les repas offerts par Mathilde, son empressement, ses prévenances, ont pu laisser supposer qu'il y avait « autre chose » derrière leur rencontre et leurs intérêts financiers communs : « allures trop masculines » et « tempérament de feu », « passion perverse » et « commerce de l'amour »<sup>42</sup> pour Mathilde, complaisance facile pour Sidonie. Le président du tribunal, dans son résumé final, évoquant Mathilde Frigard, parle d'une « femme étrange, éloignée de toutes les habitudes de son sexe. Elle ne marche qu'avec des armes. Son pistolet, elle l'appelle « son *mouchoir de poche*... *Elle ne craint pas son homme*, ainsi parle-t-elle... C'est une femme virile »<sup>43</sup>.

### Que faire des criminels ?

Les condamnations à perpétuité rappellent aussi que le crime ne demeure pas impuni et qu'il faut trouver « des solutions ».

La loi du 30 mai 1854 qui instituait les bagnes coloniaux avait décidé de l'envoi à Cayenne de tout condamné aux travaux forcés (y compris les femmes qui devaient être mariées aux bagnards pour participer au repeuplement de la colonie).

Or l'année de l'affaire Mertens, 1867, le bagne de Cayenne (ouvert depuis 15 ans) est fermé pour cause de trop grande mortalité (sauf pour les condamnés coloniaux). Celui de Nouvelle-Calédonie ne sera ouvert qu'en 1871.

L'entre-deux de l'affaire Mertens/Frigard correspond ainsi à un vide, occupé par les anciennes abbayes reconvertis en centre de détention.

On peut aussi s'interroger sur le sort différencié des criminelles de droit commun (Mme Frigard) et des politiques (Louise Michel) dont la destinée est bien différente même si elles se croisent.

---

<sup>42</sup> Pierre Bouchardon, *op.cit.*, p. 53-54.

<sup>43</sup> *Ibidem*, p. 219.

## Un sujet de cinéma

Le cinéma s'empare d'abord de la présence forte des avocats et des juges pour en faire, de vraies vedettes. Maître Lachaud, ténor du barreau, est deux fois mis en scène, même si dans les deux cas ses clientes sont condamnées aux travaux forcés à perpétuité :

- En 1937, le film de Pierre Chenal évoque « l’Affaire Lafarge » où l’avocat Lachaud s’illustre en défendant Marie Capelle. Il est incarné par Raymond Rouleau (Eric Von Stroheim est Denis et Pierre Renoir -frère de Jean- incarne Charles Lafarge).
- En 1966, Me Lachaud est à nouveau à l’affiche avec un film pour la télévision réalisé par Marcel Cravenne et présenté par Pierre Desgraupes, *La mort de Sidonie Mertens*, dans la série « *En votre âme et conscience* ». Incarné par François Maistre, il est cependant éclipsé par le président que joue Claude Pieplu et surtout par l’accusée dont Maria Casarès joue le rôle avec une présence théâtrale de grande tragédienne.
- Plus récemment, en 2021, le film réalisé par Pauline Verdu et Patrick Schmitt pour Planète+Crime « *La femme à l’ombrelle* », est diffusé dans la série « *Des crimes presque parfaits* »<sup>44</sup> avec interventions de Myriam Tsikounas, Sylvain Larue, Antoine Leduc et Christophe de Ceunynck.

Il ne met plus l’accent sur le procès mais sur le parcours des deux femmes jusqu’à l’assassinat de Sidonie Mertens. Mathilde Frigard y apparaît surtout comme une femme d’affaires (en difficulté financières) mais aussi comme un esprit scientifique (tenté par le magnétisme), un portrait multiple pour une femme complexe.

---

<sup>44</sup> <https://www.dailymotion.com/video/x8iniui> (Planète+Polar)